

LE DIPLOME – LE METIER

Le titulaire du DEJEPS mention Tir sportif est responsable de l'enseignement et de la sécurité dans une structure associative, privée ou territoriale.

IL A POUR MISSIONS

- **d'animer** un club : il est capable de proposer des activités diverses (réglementaires, loisirs, compétition) dans plusieurs disciplines, adaptées à un public différencié (écoles de tir, adolescents, adultes, seniors, personnes en situation de handicap) et en toute sécurité.
- **d'éduquer** : il est capable de faire de l'apprentissage des techniques de bases et spécifiques du Tir sportif une action éducative socialisante et pédagogique.
- **d'entraîner** : il est capable de proposer une initiation et un perfectionnement de la pratique conduisant à la compétition jusqu'au niveau national et d'informer sur la filière d'accès au haut niveau, les tireurs désirant s'investir dans la compétition de haut niveau.
- **de former** : il est capable de former des stagiaires à l'enseignement du tir sportif et de programmer un cycle d'enseignement.
- **de coordonner** des projets : il est capable d'analyser le contexte institutionnel, concevoir un projet éducatif ou sportif et mettre en place les dispositifs permettant la réalisation de celui-ci.
- **de gérer** : il est capable de mobiliser les ressources nécessaires au bon déroulement du ou des projets de l'association et notamment une équipe de bénévoles.
- **de communiquer** : il est capable de mettre en place une stratégie de communication efficace pour la promotion de l'activité et de l'association.

LA FORMATION

EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION :

- être âgé de 18 ans à l'entrée en formation
- être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)
- être en possession d'une attestation d'encadrement en responsabilité en Tir sportif (1 saison sportive ou 200 heures dans les 5 dernières années), délivrée par le DTN du Tir
- être en possession d'une attestation de participation à 4 compétitions en Tir sportif (couvrant au moins 2 saisons sportives), délivrée par le DTN du Tir,
- être titulaire du carnet de tir.
- être en possession d'une attestation de réussite à un test technique (Pistolet et Carabine ou tir au Plateau) organisé par la FFTir et délivrée par le DTN du tir. **Une session sera organisée pendant les championnats de France 25/50m pour les candidats ne possédant pas encore cette attestation de réussite** (niveau orange Cibles Couleurs).

EPREUVES DE SELECTION

1 – Epreuve écrite : durée 1H30. L'épreuve écrite porte sur les connaissances générales de l'activité Tir. Elle permet d'évaluer les capacités du candidat à s'exprimer par écrit, à structurer sa réflexion et à argumenter ses propositions.

2 - Epreuve d'entretien sur dossier : durée : 30 minutes. Le dossier de positionnement (en annexe du dossier d'inscription) sert de support à l'entretien oral. L'exposé et l'entretien s'effectuent en abordant les 3 thématiques suivantes : La capacité du candidat à s'engager dans la formation, son projet professionnel et personnel, le compte rendu et l'analyse critique de son expérience.

CONTENU DE LA FORMATION :

UC1 – Être capable de concevoir un projet d'action	UC3 – Être capable de conduire une démarche de perfectionnement en Tir sportif
UC2 - Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action	UC4 – Être capable d'encadrer en sécurité en Tir sportif

CALENDRIER DE LA FORMATION

Inscription avant le	Epreuves de sélection	Phase de positionnement	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif	Durée totale	Durée en centre
26/05/2016	21 et 22 juin 2016	23 et 24 juin 2016	19 sept 2016	31 mai 2018	4 à 10	1 200 h	700 heures

COUT DE LA FORMATION – FRAIS PEDAGOGIQUES

Avec prise en charge par un O.P.C.A. : 9,15 €/H., soit : 6 405 €

Sans prise en charge par un O.P.C.A. : 8,00 €/H., soit : 5 600 €

Frais d'inscription aux épreuves de sélection : 30 € - (les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge des stagiaires)

S'INFORMER, S'INSCRIRE

Le dossier d'inscription est à retirer au CREPS DE BORDEAUX, ou à télécharger directement sur le site : www.creps-bordeaux.sports.gouv.fr ou à la Fédération Française de Tir, ou à télécharger sur www.fftir.org

Contacts :

Coordonnatrice DE mixte Creps :

Karine Mesnil - karine.mesnil@creps-bordeaux.sports.gouv.fr - 05 56 84 80 66

Responsable administrative

et financière Creps :

Kina Orignac - kina.orignac@creps-bordeaux.sports.gouv.fr - 05 56 84 45 91